

REGLEMENT DES EPREUVES DE COURSE A PIED ET DE MARCHE

INSCRIPTIONS

Les courses sont limitées à 4 000 participants (300 relais maximum).

Fin des inscriptions en ligne le **dimanche 14 décembre 2025** dans la limite des 4 000 participants.

Les épreuves sont ouvertes à tous : Licenciés toutes fédérations - Non licenciés – Handisports

CATEGORIES D'AGE

Elles sont celles de la F.F.A et sont valables jusqu'au 31/08/2026.

CATEGORIES D'AGE							
Cadets	2009 et 2010	M0	1987 à 1991	M4	1967 à 1971	M8	1947 à 1951
Juniors	2007 et 2008	M1	1982 à 1986	M5	1962 à 1966	M9	1942 à 1946
Espoirs	2004 à 2006	M2	1977 à 1981	M6	1957 à 1961	M10	1941 et avant
Seniors	1992 à 2003	M3	1972 à 1976	M7	1952 à 1956		

Année de naissance minimale pour faire le relais : 2012

Année de naissance minimale pour faire la course ou la marche : 2010

TARIFS

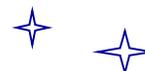
Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.coursesdelapaixpau.com. Elles doivent **obligatoirement** être accompagnées du paiement (paiement en ligne sécurisé) et de la copie du certificat médical ou de la licence afin d'être validées.

Course (9,3 km).....	15 € (+ frais d'inscription Pyrénées Chrono d'environ 1,26 €)	} Tarifs valables jusqu'au 1 ^{er} décembre 2025 inclus
Relais (4,7 km + 4,6 km).....	28 € (+ frais d'inscription Pyrénées Chrono d'environ 2,43 €)	
Marche (9,3 km).....	15 € (+ frais d'inscription Pyrénées Chrono d'environ 1,26 €)	

Pour chaque dossard, 1,5 euros seront reversés à la Ligue contre le cancer et 0,50 euros à Sport et Partage C Pau Cible.

A partir du mardi 2 décembre 2025, ces prix seront majorés de **2 euros**.

Aucune inscription ne sera prise en compte après le dimanche 14 décembre 2025.



REMISE DES DOSSARDS ET ACCUEIL DES COUREURS

Le samedi 20 décembre 2025 à partir de 15 h 00 dans le « hall Béarn » du Parc des Expositions – 7 boulevard Champetier de Ribes à PAU.

SECOURS, SECURITE, ASSISTANCE

Liaison radio permanente. Tous les carrefours sont balisés et protégés.

Un véhicule ouvreur et un véhicule balai sont prévus sur chaque épreuve.

Les véhicules, les engins motorisés et les vélos hors organisation sont rigoureusement interdits sur le circuit. Tout participant ayant été accompagné pourra être disqualifié par le Collectif des Courses de la Paix.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le circuit.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisateur décline sa responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou ultérieur.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, les coureurs devront obligatoirement être en possession :

- Soit d'une **licence FSGT, UFOLEP ou FFA** sur laquelle est mentionné : "apte à la course (ou à la marche) en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition".

- Soit d'un PPS (Parcours de Prévention Santé) datant de moins de 3 mois. Vous pouvez vous procurer le PPS via le lien <https://pps.athle.fr/>.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par puces au niveau des arches de départ **et** d'arrivée. Il est donc impératif que chaque coureur passe à ces 2 endroits pour pouvoir être chronométré.

Attention, des contrôles de passage seront effectués sur le circuit.

Le dossard doit obligatoirement être visible dans sa totalité, non plié et placé au niveau du torse.

Le classement général sera affiché dans le « hall Béarn » du Parc des Expositions de PAU, diffusé par la presse et consultable sur le site internet « www.coursesdelapaixpau.com ».

RAVITAILLEMENT

Il y aura 2 ravitaillements : un sur le circuit et un à l'arrivée dans le hall Béarn du Parc des Expositions.

REMISE DES PRIX ET RECOMPENSES

Tous les participants recevront une serviette 40ème Edition lors du retrait du dossard.

La remise des prix aura lieu à partir de 21 h 30 dans le « hall Béarn » du Parc des Expositions de PAU, suivie d'un vin d'honneur.

Pour la Course : Récompenses aux 3 premiers scratch femmes et hommes puis premier de chaque catégorie.

Pour la Marche : Récompenses aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes toutes catégories confondues.

Pour le Relais : Récompenses pour les premières équipes masculine, féminine et mixte.

Les coupes et lots ne seront remis qu'aux personnes présentes à la remise des prix.

Les noms des lauréats défileront sur un écran placé à proximité du podium.

Tirage au sort électronique : de nombreux lots et des bons d'achat. La liste des gagnants sera affichée à l'arrivée. Les lots seront à retirer immédiatement et sur présentation du dossard.

DROIT A L'IMAGE

Par le fait même de leur inscription, les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

LUTTE ANTIDOPAGE

Les organisateurs sont susceptibles de mettre en place un contrôle antidopage et de prendre toutes les dispositions concernant la sécurité.

COVOITURAGE ET SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour se rendre au Parc des Expositions de PAU, amis coureurs et marcheurs, merci de penser au covoiturage.

Merci également de garder la ville propre.

ANNULATION OU MODIFICATION DES COURSES OU NON PARTICIPATION AUX COURSES

Le Collectif d'organisation se réserve le droit d'annuler les courses ou de modifier le parcours jusqu'au dernier moment en cas de force majeure, notamment en raison de conditions météorologiques défavorables. Il ne procédera à aucun remboursement des frais d'inscription résultant de cette annulation.

Toute inscription à une épreuve des Courses de la Paix est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de non participation sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'incapacité à participer à l'épreuve. Ce certificat devra parvenir à l'organisation jusqu'au vendredi 19 décembre 2025.

Horaires des épreuves :

Départ Place de Verdun

19 h 55 : Handisport

20 h 00 : Course (9,3 km)

et Relais Mixte, Masculin, Féminin (4,7 km + 4,6 km)

Le deuxième relayeur prendra le départ au Palais Beaumont

20 h 05 : Marche (9,3 km)



Attention Marcheurs ! Si vous partez en même temps que les coureurs, vous ne serez pas classés.

Attention, il n'y aura pas de bus pour se rendre au départ ni de récupération des vêtements à la place de Verdun.